

Compte-rendu du conseil municipal du

Jeudi 4 avril 2024,

Le jeudi 4 avril 2024 à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Mauroux

Etaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Dias et Rosier,

Etaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Fouassin, Kodden, Lecourt, Pernot, Soulié et Xuereb

Absences excusées : Mustafa R'Ghigha

Absence : Catherine Maisonneuve

Secrétaire de séance : Thierry Fouassin

•Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2024

Approuvé à l'unanimité

•Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité.

●Présentation et vote du budget prévisionnel 2024.

Le budget prévisionnel 2024 tient compte de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 approuvés lors du vote du compte administratif 2023 à savoir, 6571.71 € d'excédent pour la section d'investissement et 82088.83 € d'excédent pour la section de fonctionnement

Section d'investissements :

Le budget d'investissement prévisionnel s'équilibre à 211 330.04 € (recettes et dépenses) se répartissant ainsi :

Pour les dépenses : 44 961.71 € pour le report 2023

65 613 € de remboursement d'emprunt.

97 529 € d'opérations d'investissements.

(3226.33 € d'opérations d'ordre (virement entre comptes).

Opérations d'investissements 2024 :

Reports :

Rénovation église de Cabanac : 24 529€ (autofinancement)

Viabilisation terrain Fenu : 1 000 € (autofinancement)

Nouveaux investissements :

Eclairage public (passage en tout leds) : 138 900 € (emprunt 28000€ subvention TE46 110 900 €).

Rénovation monument aux morts : 7 000 €.(subventions 3500 € autofinancement 3500€)

Rénovation énergétique et aménagement agence postale et salle des assos : 35 000 € (autofinancement 20487€ subventions 14013€)

Aménagement de l'aire de jeux de La Garenne :
2 000 €(autofinancement)

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est à l'équilibre pour un montant de 587 367 .99€. Ce budget est monté en ajustant les dépenses et recettes réelles de l'année 2023.

Les principales modifications concernent les points suivants :

Recettes :

baisse des revenus locatifs : 7 000 €

hausse naturelle des rentrées fiscales : 6800 €

Dépenses :

fournitures de voirie correspondant aux travaux d'aménagement du trottoir de La Garenne : - 9800 €

élagage des arbres : + 3000€

électricité : + 1300€

Charges de personnel : + 9000€

charges de gestion courantes: + 24000€ (filet inflation)

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

- **Approbation mesure comptable M57**

La M57 permet une souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire doit en informer le conseil municipal lors du conseil suivant l'opération.

Adopté à l'unanimité

- **Signature de la convention avec TE46 :**

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec TE46 pour lancer l'étude sur les travaux de l'éclairage public. Ces travaux consiste à passer tout l'éclairage public du village en leds afin d'économiser.

Adopté à l'unanimité.

- **Validation Carte EnR :**

Le conseil municipal doit valider la carte communale des zones de priorisation des énergies renouvelables. Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de préparation de cette carte et notamment la consultation des maurouxois conformément au décret. Il présente à nouveau les différentes zones proposées à un possible projet. Cette carte ne remet pas en cause la politique souhaitée par le conseil municipal en matière d'énergie renouvelable.

Approuvé à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

Equipement du village :

_ Mettre une poubelle au plateau sportif.

_ La fédération départementale des chasseurs du Lot, par le biais de notre association communale, nous propose gratuitement la plantation d'une vingtaine d'arbres fruitiers dans une zone choisie par la commune ; cette zone devra rester naturelle. Le 2 mai, réunion en mairie avec nos chasseurs et la fédération départementale.

Elections européennes le 9 juin.

Chantiers jeunes : une demande a été faite à la CCVLV pour accueillir un chantier jeunes cet été.

Carte scolaire : les effectifs seront suffisants pour avoir une rentrée scolaire habituelle.

La séance est levée à 23h00